

La qualité dans le travail du diagnostiqueur amiante

1 Introduction

Le travail du diagnostiqueur est le premier maillon dans la démarche qui vise à limiter l'impact sur la santé humaine de l'amiante. Si par erreur des matériaux amiantés ne sont pas reconnus comme tels, il y a un risque d'exposition.

Le présent document donne des recommandations à l'intention des diagnostiqueurs d'amiante pour les aider à améliorer la qualité de leur travail.

2 Les sources d'erreurs

Améliorer la qualité revient à limiter le risque d'erreurs. Six sources d'erreurs peuvent être identifiées:

1. **Erreur dans l'appréciation d'un matériau:** Par erreur, un matériau est considéré comme matériau non susceptible de contenir de l'amiante alors qu'il en contient.
2. **Contamination d'un échantillon** non amianté par des fibres d'amiante d'un autre échantillon.
3. **Non représentativité de l'échantillon.**
4. **Erreur dans la désignation des échantillons:** Le numéro mis sur l'échantillon ne correspond pas au numéro mis sur la liste ou le plan.
5. **Erreur dans la localisation du prélèvement:** L'échantillon porte le bon numéro, mais le lieu du prélèvement est mal indiqué sur le plan.
6. **Erreur du laboratoire:** Il se peut que le laboratoire confonde des échantillons ou qu'il les interprète mal.

3 Comment limiter ces erreurs

Même le meilleur des systèmes de qualité ne permet pas d'éviter toute erreur. Cependant, les erreurs doivent être limitées autant que possible. L'application systématique des quatre mesures ci-dessous peut être considérée comme une bonne garantie de la qualité d'une expertise.

1. Expertise à deux

Certains bureaux de conseil amiante effectuent les diagnostics systématiquement à deux collaborateurs. Il y a d'une part le fait que deux paires d'yeux voient plus qu'une. Et d'autre par, la remise en question des décisions d'une des deux personnes par l'autre conduit automatiquement à une analyse plus critique de la situation.

Ce qui est important c'est que les deux personnes fassent le travail de diagnostic ensemble. Si la répartition du travail est telle que l'un s'occupe d'une partie d'un bâtiment alors que l'autre s'occupe du reste, il n'y a pas l'effet de contrôle mutuel. Une répartition plus logique serait que les deux diagnostiqueurs restent ensemble, l'une fait le repérage et prend toutes les notes, tandis que l'autre effectue les prélèvements, tout en vérifiant que son collègue n'ait rien oublié.

Ensuite, il est également recommandé que l'un des deux diagnostiqueurs rédige le rapport d'expertise, et que l'autre effectue un contrôle de qualité en le relisant soigneusement.

Si l'équipe d'expertise est constituée par un diagnostiqueur expérimenté et d'un autre peu expérimenté, cette procédure permet également un transfert efficace du savoir-faire.

2. Nettoyage des outils

Une contamination d'un échantillon peut se produire sur le lieu du prélèvement ou au laboratoire. Dans les deux cas, la propreté des outils de travail est fondamentale.

Le diagnostiqueur devrait donc en permanence porter avec lui des tissus humides de façon à pouvoir nettoyer ses outils après chaque utilisation.

Les cutters sont un cas particulier puisqu'ils peuvent être salis à l'intérieur par des matériaux amiantés, de façon à ce qu'à chaque fois que l'on retire la lame, des fibres d'amiante se déposent sur elle. Il est alors recommandé de nettoyer la lame aussi bien immédiatement avant, qu'après l'utilisation.

3. Constitution d'échantillons avec plusieurs prélèvements

Il arrive que les fibres d'amiante ne soient pas réparties de façon homogène dans un matériau, par exemple dans les mastics de fenêtres ou les revêtements de sol. Ceci a pour conséquence qu'un échantillon peut ne pas contenir des fibres d'amiante alors que le matériau est contaminé. Par exemple il se peut que certaines plaques d'un faux plafond aient été remplacées et ne contiennent donc pas d'amiante alors que d'autres en contiennent.

Pour limiter ce risque, il est important de prélever un nombre suffisant d'échantillons et en quantité suffisante. Pour limiter les coûts d'analyse en laboratoire, il est possible de prendre des prélèvements à plusieurs endroits et d'en faire un seul échantillon (par exemple des prélèvements sur trois à quatre plaques de faux plafonds différents, groupés en un seul échantillon).

Cette procédure est limitée par un effet de dilution. Si un prélèvement amianté est mélangé avec cinq prélèvements non amiantés, il se peut que le laboratoire n'arrive pas à détecter les fibres.

4. Désignation des échantillons et du lieu de prélèvement

Il y avait un cas en Suisse où une personne a reçu pendant plusieurs années un traitement contre un cancer alors qu'en réalité elle n'en avait pas. Il est admis que la cause de cette erreur était une confusion entre deux prélèvements de tissu.

Pour éviter ce type d'erreur, qui peut aussi arriver à un diagnostiqueur, il est recommandé de procéder systématiquement comme suit:

- Identifier les matériaux qui doivent être prélevés
- Ecrire le numéro du prélèvement, le numéro du mandat ainsi que la description du matériau sur le sachet. La description du matériau permet de limiter d'avantage le risque de confusion. Par exemple si un sachet contient un carton amianté alors que selon la description il contient un revêtement de sol, il est évident qu'il y a eu une confusion.
- Ecrire le numéro du prélèvement sur le matériau à prélever
- Effectuer le prélèvement en vérifiant que le numéro du sachet correspond bien au numéro sur le sachet et à la désignation du matériau.
- Faire une photo du matériau mettant en évidence le matériau prélevé, le numéro, ainsi que le lieu du prélèvement. Une photo prise de trop près ne permet souvent pas de reconnaître le lieu du prélèvement.

Si le diagnostiqueur a un doute sur correspondance des résultats du laboratoire et des matériaux retrouvés sur place, c'est que la méthode de travail n'est pas encore au point.

Il n'est pas non plus exclu que des échantillons soient confondus au laboratoire. Néanmoins, puisque le laboratoire constitue un environnement beaucoup plus simple à standardiser et à contrôler, ce risque est plus limité. Pour davantage limiter le risque de confusion, il est recommandé de privilégier des laboratoires qui appliquent un système de qualité (ISO 9001 ou - encore mieux - l'accréditation STS qui confirme que le laboratoire se soumet régulièrement à des contrôles indépendants).

4 En cas de doute ...

L'expérience montre qu'il n'est pas si rare que sur plusieurs prélèvements d'un même matériau, certains contiennent de l'amiante alors que d'autres n'en contiennent pas. Alors que faire ?

1. Dans un premier temps, on peut demander au laboratoire de réanalyser les échantillons de façon à exclure une erreur du laboratoire.
2. Si le laboratoire confirme les résultats, alors on peut considérer qu'en effet, le matériau en question n'est pas homogène. Mais puisqu'il n'est pas possible de déterminer l'emplacement précis des matériaux amiantés, il faut considérer que tout est amianté.
3. Finalement, il est parfois judicieux de retourner sur le lieu du prélèvement et de prélever des échantillons supplémentaires ce qui peut permettre de lever le doute.

5 Normes et cahier des charges

Les ingénieurs sont habitués à travailler selon des normes, par exemple les normes de la SIA ou les SN. Souvent un donneur d'ordre spécifie quelles normes doivent être appliquées.

En Suisse, il n'y a pour le moment pas encore de normes officiellement reconnues. Le canton de Genève a élaboré un cahier des charges officiel qui, à son tour, se base principalement sur les recommandations françaises. Pour le reste de la Suisse, les expertises se font en général sans base normative.

Il est important de comprendre que les normes ne sont que des recommandations qui en général décrivent les règles de l'art du métier. Ce que le diagnostiqueur doit garantir, c'est que son travail est de qualité et correspond aux règles de l'art.

Il est dans l'intérêt du diagnostiqueur de suivre une norme ou un cahier des charges: Si la qualité de son travail est contestée, alors il peut montrer qu'il a suivi une norme et ainsi justifier sa démarche.

On peut s'attendre à ce que dans les années à venir, la situation par rapport au cadre normatif se clarifie. Entretemps, à moins que le donneur d'ordre le spécifie, le diagnostiqueur a la liberté d'appliquer la norme qu'il veut. Il convient alors de spécifier déjà dans l'offre selon quelles recommandations le diagnostic s'effectue et d'ajouter dans le rapport de diagnostic quelle norme a été appliquée.

6 Conclusions

Les diagnostiqueurs amiante sont en général conscients de l'importance de leur travail, et on peut constater que la préoccupation par rapport à la qualité est en augmentation.

Ce qui reste décisif par rapport à la qualité du travail du diagnostiqueur, ce n'est cependant pas tellement la norme appliquée, mais c'est surtout l'esprit critique et la façon systématique dont un bon diagnostiqueur doit faire preuve.

© août 2009. Simon Schneebeili

Toute reproduction sans autorisation de l'auteur est interdite.